



# PROCES-VERBAL

*Séance du 19 Mai 2025*

*Centre Administratif Intercommunal – Craon à 20h00*

---



En exercice : 58

Présents : 43

Votants : 48

## Séance du 19 Mai 2025

Le Dix-Neuf Mai Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 Mai 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

|                        |  |
|------------------------|--|
| ASTILLÉ                | TRIDON Fabrice, suppléant  |
| ATHÉE                  | MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire   |
| BALLOTS                | DALIFARD Alexia, titulaire   |
| BOUCHAMPS LES CRAON    | GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  |
| BRAINS SUR LES MARCHES | /  |
| CHÉRANCÉ               | /  |
| CONGRIER               | TISON Hervé, titulaire   |
| COSMES                 | COUËFFÉ Dominique, titulaire   |
| COSSÉ LE VIVIEN        | LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires   |
| COURBEVEILLE           | BANNIER Géraldine, titulaire   |
| CRAON                  | DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires |
| CUILLÉ                 | /  |
| DENAZÉ                 | GOHIER Odile, titulaire  |
| FONTAINE COUVERTE      | BASLÉ Jérôme, titulaire  |
| GASTINES               | BERSON Christian, titulaire  |
| LA BOISSIÈRE           | TESSIER Jean-Pierre, titulaire   |
| LA CHAPELLE CRAONNAISE | LECOT Gérard, titulaire  |
| LA ROË                 | CHADELAUD Gaétan, titulaire  |
| LA ROUAUDIÈRE          | JULIOT Thierry, titulaire  |
| LA SELLE CRAONNAISE    | JUGÉ Joseph, titulaire   |
| LAUBRIÈRES             | BRÉHIN Colette, titulaire  |
| LIVRÉ LA TOUCHE        | MEZIERES Hervé, suppléant,   |
| MÉE                    | BAHIER Alain, titulaire  |
| MÉRAL                  | /  |
| NIAFLES                | /  |
| POMMERIEUX             | RESTIF Vincent, titulaire  |
| QUELAINES ST GAULT     | LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  |
| RENAZÉ                 | GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires                                     |
| SENONNES               | /  |
| SIMPLÉ                 | CLAVREUL Yannick, titulaire  |
| ST AIGNAN S/ROË        | PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires   |
| ST ERBLON              | FRANGEUL Raymond, suppléant  |
| ST MARTIN DU LIMET     | BOURBON Aristide, titulaire  |
| ST MICHEL DE LA ROË    | GILLES Pierrick, titulaire   |
| ST POIX                | /  |
| ST QUENTIN LES ANGES   | GUINEHEUX Dominique, titulaire   |
| ST SATURNIN DU LIMET   | BEDOUET Gérard, titulaire  |

**Étaient excusés :** DEROUET Loïc (Astillé), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-touche), BARBE Béatrice (Senonnes), GENDRY Daniel (Niaffes), LEPICIER René-Marc (Congrier), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), VALLEE Jacky (Chérancé), GARBE Pascale (Méral), CHAUVIN Maxime (Ballots).DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), SORIEUX Sonia (Brains sur les marches), CHAMARET Richard (Méral),HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé)

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), Derval Séverine (La Selle Craonnaise), GAUCHER Olivier (Saint Herblon)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Richard CHAMARET a donné pouvoir à Yannick CLAVREUL  
Pascale GARBÉ a donné pouvoir à Vincent RESTIF  
Jean Sébastien DOREAU au profit de Laurence MANCEAU

Maurice RADÉ a donné pouvoir à BEZIER Florence  
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BREHIN

**Secrétaire de Séance :** Élu **M. LEFÈVRE Laurent**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ORDRE DU JOUR**

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| <b>Présentation de M. Bruno QUENTIN - Assurance Cyber-risques .....</b>   | <b>4</b>                           |
| <b>Intervention de Mesdames Stéphanie LEFOULON et Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL, conseillères départementales .....</b>   | <b>4</b>                           |
| <b>1 FINANCES .....</b>   | <b>4</b>                           |
| 1.1 <b>Projet Espace de Vie Associative Craon – Fonds de concours – Annexe A .....</b>  | <b>4</b>                           |
| <b>2 ENVIRONNEMENT.....</b>   | <b>5</b>                           |
| 2.1 <b>Manifestation d'intérêt spontanée pour la réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking à proximité de l'entreprise SELHA à Renazé.....</b> | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| <b>3 INFORMATIONS DIVERSES .....</b>  | <b>7</b>                           |
| 3.1 <b>Décisions du Président.....</b>  | <b>7</b>                           |
| 3.2 <b>Calendrier 2025 – Réunions CCPC et CIAS.....</b>   | <b>7</b>                           |

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, ouvre la séance à 20h05 et accueille les membres du conseil communautaire dans la salle de réunions du Centre Administratif Intercommunal à Craon.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire déterminant ainsi les membres présents.

À l'ouverture de cette séance, il est constaté que le nombre de présents est de 43, le quorum est atteint (sans compter les pouvoirs qui sont au nombre de 5).

**M. LEFÈVRE Laurent** a été désigné Secrétaire de la séance.

**M. Christophe LANGOUËT** demande au conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du procès-verbal du 28 avril 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, rappelle aux conseillers communautaires un extrait de la **Charte de l'Élu Local - Article L1111-1-1 du CGCT** :

Alinéa 3 : « *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.* »

## Présentation de M. Bruno QUENTIN - Assurance Cyber-risques

Intervention de M. Bruno QUENTIN, agence MMA, et M. Christophe PILVEN, cabinet STOÏK.  
Sensibilisation aux Cyber-risques et sur les mesures de protection/assurances.

Arrivée de Mme MAHIER Aurélie à 20h09.

## Intervention de Mesdames Stéphanie LEFOULON et Marie-Laure LE MÉE-CLAVREUL, conseillères départementales

Présentation et échanges autour de leur démarche sur l'évolution de la place de la femme en politique et le questionnaire « *Votre expérience d'élue nous intéresse* ».

### **Votre expérience d'élue nous intéresse**

Dans le cadre de notre démarche visant à mieux comprendre l'expérience des femmes en politique, nous souhaitons recueillir vos témoignages sur les réalités de votre mandat, vos réussites et les éventuelles difficultés rencontrées.

Merci de scanner le QR code ci-dessous avec votre smartphone pour accéder au questionnaire en ligne.

Ce questionnaire ne vous prendra que quelques minutes.

Merci pour votre participation.



## **1 FINANCES**

### **1.1 Projet Espace de Vie Associative Craon – Fonds de concours – Annexe A**

**Monsieur LANGOUËT Christophe**, Président, expose au Conseil Communautaire que la Ville de Craon projette des travaux d'investissement pour la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment mutualisable ou construction neuve. L'étude vise à la mutualisation d'un bâtiment entre les services de la commune et ceux du CIAS du Pays de Craon.

Lors de la présentation du projet et suite aux échanges le 10 mars dernier, le Bureau a émis un avis favorable à la participation financière à cette étude par la CCPC. Il est proposé que la participation du Pays de Craon soit par fonds de concours. Le fonds de concours concerne exclusivement la réalisation de ce marché de maîtrise d'œuvre bâtiminaire, confié à la société Laval Mayenne Aménagements.

Le montant total de l'étude est de 21 075,00€ HT. Le montant du fonds de concours sollicité à la CCPC est de 5 125,00€ HT, soit 24,3% du coût de l'étude.

M. GAULTIER Patrick : Les services qui sont dans le bâtiment sont des services du Conseil Départemental ?

M. LANGOUËT Christophe : En effet. Il y a l'Antenne Solidarité, les EDI et l'épicerie sociale.

M. TISON Hervé : Lorsque nous faisons des travaux et qu'il s'agit d'une compétence intercommunale, est-ce que la Communauté de Communes participe à un pourcentage de l'étude réalisée par le bureau d'étude ? Par exemple, on est en programmation pour la construction d'un bâtiment mutualisé avec une bibliothèque et une partie petite enfance. On a un architecte et des frais d'étude pris en totalité en charge par la commune. Est-ce qu'il y a un pourcentage de participation de la part de la Communauté de Communes ?

M. LANGOUËT Christophe : Oui et non, il y a un fonds de concours. Dans le cas présent, c'est différent car il s'agit d'un bâtiment entièrement utilisé à 100 % par la Communauté de Communes du Pays de Craon. Pour la Communauté de Communes, l'utilisation d'une bibliothèque correspond à quelques heures.

Mme RAGARU Edith : 3 heures par semaine pour les petites bibliothèques.

M. LANGOUËT Christophe : Ce que nous avons convenu pour la participation des bibliothèques, c'est une participation à hauteur de 65 000€ maximum par rapport au nombre de mètres carrés du bâtiment. Mais cette fois-ci c'est différent car, quel que soit l'endroit où se réalise le bâtiment, il sera exploité par nos services.

Considérant l'avis du Bureau en date du 12 mai 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :  
À l'unanimité (48 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** la participation de la Communauté de Communes du Pays de Craon envers la Ville de Craon, par fonds de concours, à une partie des frais de l'étude selon les conditions présentées ci-dessus ;
- ⇒ **VALIDE** la convention de fonds de concours proposée en annexe à cet effet ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer la convention et tout document afférent.

## **2 ENVIRONNEMENT**

### **2.1 Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la MAYENNE OMBRIERES pour la mise à disposition de terrains privés de la Communauté de Communes en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4,

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 7 mai 2025,

**Monsieur LANGOUËT Christophe**, Président, expose que la Communauté de Communes du Pays de Craon a été sollicitée, via manifestation d'intérêt spontanée de la part de la MAYENNE OMBRIERES le 7 mai dernier, pour la mise à disposition de terrains privés de la Communauté de Communes en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques.

Le développement de la production photovoltaïque permettrait d'atteindre un objectif triple : l'obtention de recettes financières supplémentaires, une participation aux efforts locaux de production d'énergies renouvelables, et la mise à disposition d'espaces piétonniers protégés des intempéries.

La Communauté de Communes envisage de confier l'investissement, la construction et l'exploitation des équipements à un opérateur suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent. Les opérateurs adresseront leurs propositions à la collectivité, qui souhaite mettre en concurrence les projets techniques et financiers.

L'AMI concerne la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques en ombrières sur le site ci-après, sans exclure des variantes que pourraient soumettre les opérateurs. Le projet situé sur cinq parcelles cadastrales, peut accueillir quatre ombrières photovoltaïques de parking de dimensions :

- Ombrières doubles : 10,48 m x 48,74 m
- Ombrières doubles : 10,48 m x 51,06 m
- Ombrières doubles : 10,48 m x 53,38 m

- Ombrières doubles : 10,48 m x 55,70 m

La puissance totale de ces ombrières photovoltaïques est de 494 kWc.

| Nom du site             | Adresse                               | Cordonnées GPS                            | Parcelle cadastrale                                    | Superficie             | Puissance |
|-------------------------|---------------------------------------|---|--|------------------------|-----------|
| Parking de la Sté SELHA | 6341 rue de la Forge,<br>53800 Renazé | 47.787217766639806,<br>-1.047755754063866 | Section ZM<br>Parcelles<br>0688/0733/0735/<br>0744/731 | 2 217,4 m <sup>2</sup> | 494 KWc   |

La Communauté de Communes a été sollicitée par la société Mayenne Ombrières pour ce projet, par mail en date du 7 mai 2025, aux conditions suivantes :

Proposition de Mayenne Ombrières :

*Mayenne Ombrières sera le maître d'ouvrage des ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée du bail emphytéotique. Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de Mayenne Ombrières.*

*En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le(s) site(s), Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle sur 30 ans.*

*En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Communauté de Communes du Pays de Craon et Mayenne Ombrières signeront un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.*

*Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.*

Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la CCPC, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique. Afin de pouvoir donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet, la Communauté de Communes du Pays de Craon envisage de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Journal d'annonce légale
- Site internet du Pays de Craon

Durant une durée de 20 jours, à compter de la date de publication du 20 mai, soit le 12 juin – 12h00, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la Communauté de Communes.

M. LANGOUËT Christophe : Il est précisé que M. CHAMARET, président du TEM, ne pourra pas participer au vote.

M. BAHIER Alain : Si j'ai bien compris, ça serait la SEHLA qui investirait et obtiendrait les recettes ? Il y aura une location ensuite ?

M. LANGOUËT Christophe : Non. Mais aujourd'hui, c'est juste pour acter que nous avons reçu une proposition et peut-être que la concurrence pourrait être plus intéressante pour nous.

M. PELLUAU Philippe : C'est pour faire de l'autoconsommation ?

M. LANGOUËT Christophe : Oui, ils souhaitent faire de l'autoconsommation.

M. LEFEVRE Laurent : C'est de l'autoconsommation locale et pas de l'autoconsommation partagée.

M. LANGOUËT Christophe : La distance séparant les deux participants en autoconsommation collective peut aller jusqu'à 20 km avec dérogation.

M. TISON Hervé : Sur notre commune, on est en autoconsommation collective avec une vente à une entreprise. Le modèle économique a été regardé sur le modèle intercommunal.

M. LANGOUËT Christophe : C'est un investissement de 700 000 à 800 000 euros.

M. BAHIER Alain : C'est trop tard, les tarifs de rachat d'électricité vont bientôt évoluer.

M. LANGOUËT Christophe : Sur ce sujet, ce n'est pas de dire si le projet est bien ou mal. Il s'agit juste de m'autoriser à lancer la publicité pour dire à la concurrence que nous pouvons faire une proposition de terrain.

M. GAULTIER Patrick : L'explication technique viendra ensuite. La SEM monte des projets que jusqu'à 500 kilowatts crête.

M. GILLES Pierrick : L'appel d'offres c'est pour 500.

M. LANGOUËT Christophe : Je ne sais pas ce qui va être proposé, c'est un appel d'offres. Mais nous avons des chiffres qui permettent de dire que cela va avoir un coût. Nous avons la possibilité, nous Communauté de Communes ou les communes, de développer les énergies renouvelables sur le territoire. Nous aurons une situation confortable avec 65% de la consommation totale qui est produite en énergie renouvelable.

M. CHADELAUD Gaëtan : La production d'énergie renouvelable représente 25% pour toute la Mayenne.

Mme RAGARU Edith : Par rapport à l'eau pluviale, est-ce qu'on a l'obligation d'évacuer ?

M. LANGOUËT Christophe : Nous ne sommes pas sur l'aspect technique. Donc on verra cela dans un second temps. Mais je pense que les ombrières prévues dans les champs permettront de récupérer l'eau.

Mme BALOCHE Dorinne : On nous avait expliqué que c'était en forme de papillon pour récupérer l'eau pluviale.

M. LANGOUËT Christophe : En forme de papillon avec deux toits inversés pour récupérer l'eau. Mais pour la partie technique, il y aura des précisions plus tard.

M. GAULTIER Patrick : Si c'est la SEM, il s'agit bien de cela.

M. TRIDON Fabrice : Est-ce qu'on a un droit de regard sur les panneaux photovoltaïques ? Car fin 2026, il y a une usine qui devrait produire des panneaux photovoltaïques en France.

M. LANGOUËT Christophe : la question se posera quand nous étudierons les propositions pour ce projet.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À l'unanimité (48 VOTANTS)**

- ⇒ **DÉCIDE**, après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société Mayenne Ombrières, de réaliser un avis de publicité dans canaux et conditions ci-dessous :
  - Journal Ouest-France,
  - Site internet du Pays de Craon,
  - Durant une durée de 20 jours, à compter de la date de publication du 20 mai, soit le 12 juin – 12h00, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.
- ⇒ **CONFÈRE** tous les pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

### **3 INFORMATIONS DIVERSES**

#### **3.1 Décisions du Président**

Pas de décisions de délégation signées par le Président depuis le dernier Conseil Communautaire.

**Le Conseil communautaire est invité à prendre acte de ces informations.**

#### **3.2 Calendrier 2025 – Réunions CCPC et CIAS**

| <b>REUNIONS CCPC 2025</b>    |                  |                                  |                |
|------------------------------|------------------|----------------------------------|----------------|
| <b>DATE</b>                  | <b>HEURE</b>     | <b>RÉUNION</b>                   | <b>LIEU</b>    |
| lundi 19 mai 2025            | 20h00            | CONSEIL COMMUNAUTAIRE            | CAI            |
| mardi 20 mai 2025            | 20h00            | SPORT/TOURISME                   | CAI            |
| vendredi 23 mai 2025         | 11h00            | APPEL D'OFFRES                   | CAI            |
| <del>lundi 26 mai 2025</del> | <del>20h00</del> | <del>CONFÉRENCE DES MAIRES</del> | <del>CAI</del> |
| mardi 27 mai 2025            | 20h00            | CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS     | CAI            |
| mardi 27 mai 2025            | 18h30            | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE        | COSSÉ LE VIVEN |
| mardi 3 juin 2025            | 20h00            | OM/VOIRIE                        | CAI            |
| mardi 10 juin 2025           | 18h45            | COMMUNICATION                    | CAI            |
| mardi 10 juin 2025           | 20h00            | SPORT/TOURISME                   | CAI            |
| mardi 10 juin 2025           | 18h30            | ÉCONOMIE                         |                |
| vendredi 13 juin 2025        | 11h00            | APPEL D'OFFRES                   | CAI            |
| lundi 16 juin 2025           | 20h00            | CONSEIL COMMUNAUTAIRE            | CAI            |
| mercredi 18 juin 2025        | 18h30            | COMMISSION PERMANENTE CIAS       | 29             |
| mercredi 18 juin 2025        | 20h00            | CA CIAS                          | 29             |
| mardi 24 juin 2025           | 20h00            | CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS     | CAI            |
| vendredi 4 juillet 2025      | 11h00            | MARCHÉS PUBLICS                  | CAI            |
| lundi 7 juillet 2025         | 20h00            | CONSEIL COMMUNAUTAIRE            | CAI            |
| mardi 8 juillet 2025         | 18h45            | COMMUNICATION                    | CAI            |

|                                |              |                              |             |
|--------------------------------|--------------|------------------------------|-------------|
| mardi 8 juillet 2025           | 20h00        | OM/VOIRIE                    | CAI         |
| mercredi 9 juillet 2025        | 18h30        | COMMISSION PERMANENTE CIAS   | 29          |
| mercredi 9 juillet 2025        | 20h00        | CA CIAS                      | 29          |
| mardi 9 septembre 2025         | 18h45        | COMMUNICATION                | CAI         |
| mardi 9 septembre 2025         | 20h00        | CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS | CAI         |
| mercredi 10 septembre 2025     | 18h30        | COMMISSION PERMANENTE CIAS   | 29          |
| mercredi 10 septembre 2025     | 20h00        | CA CIAS                      | 29          |
| mardi 16 septembre 2025        | 20h00        | OM/VOIRIE                    | CAI         |
| mardi 16 septembre 2025        | 20h00        | SPORT/TOURISME               | LA RINCERIE |
| <b>lundi 22 septembre 2025</b> | <b>20h00</b> | <b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> | <b>CAI</b>  |
| mardi 23 septembre 2025        | 20h00        | CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS | CAI         |

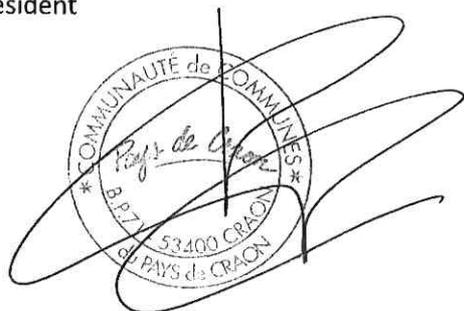
M. GAULTIER Patrick : En assemblée des maires on a eu une restitution de la DDFiP concernant les ordures ménagères et je voudrais savoir la suite donnée à cela.

M. LANGOUËT Christophe : Le 3 juin, nous avions prévu d'en parler. Néanmoins, l'arrivée de nouvelles personnes sur le secrétariat général nous impose de revoir le calendrier initial. Je souhaite revenir vers vous en conférence des Maires fin juin, puis solliciter un avis du conseil communautaire afin de décider si la solution présentée par la DDFiP correspond aux attentes du conseil, ou si nous lançons une étude qui viserait à aller vers la REOM. Son coût est d'environ 27 000€ et ensuite ce sera à nous de décider. La conférence des Maires de mai est reportée fin juin.

M. JUGÉ Joseph : Ce genre d'étude sur l'évolution hypothétique des ordures ménagères est prise en charge par le budget principal et non le budget OM.

Fin de la séance à 21h22

Christophe LANGOUËT  
Président



Secrétaire de séance  
LEFÈVRE Laurent